

Pour l'émergence du Togo : Agbényome Kodjo reste droit dans ses bottes P.6

LE TOGO BRILLE A L'EXPO MILANO 2015

P.3

Faure promeut la destination Togo et préconise la modernité de l'agriculture



« Le défi que nous avons résolu de relever, c'est le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture moderne, axée sur le développement des industries agro-alimentaires productives et créatrices d'emplois. »

OPTIMISATION DE L'EFFICACITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

P.4



Mission trop compliquée pour l'ARMP ?

La SNPT, championne 2012 de passation des marchés publics hors procédures P.5

RELEGATION DE CLUBS EN D2

Gomido en route pour le TAS P.7



Transparence-Equité-Développement

LE RAPPORT D'AUDIT DES MARCHES PUBLICS PASSES EN 2012 EN QUELQUES MOTS

Le cabinet Grant Thornton Sénégal a été retenu pour cet audit et a produit, à la fin de sa mission, 31 rapports, un par autorité contractante et un rapport de synthèse.

Cette mission est la troisième après celles de 2010 et 2011 et sa particularité est que 2012 est :

- ❑ la première année de mise en œuvre effective des textes actuels qui régissent les marchés publics et délégations de service public ;
- ❑ l'année de l'opérationnalisation effective des structures de gestion des marchés publics, notamment ARMP, la DNCMP et les AC.

OBJECTIF DE L'AUDIT DES MARCHES

- s'assurer du respect des dispositions et procédures édictées par le code des marchés publics dans le cadre des marchés passés en revue pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 ;
- donner un jugement sur la conformité des procédures de passation des marchés publics et les modalités de gestion des contrats au regard des exigences réglementaires.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- identifier les cas de non-conformité des procédures avec les dispositions du Code des marchés publics et des délégations de service public ;
- exprimer une opinion sur les procédures de passation des marchés publics ;
- évaluer l'exhaustivité, l'efficacité et la pertinence du traitement des recours des soumissionnaires par l'ARMP ;
- évaluer l'organisation et le fonctionnement des commissions des marchés des AC par rapport aux dispositions du Code et ses textes d'application ;
- apprécier le contrôle a priori de la DNCMP sur les marchés sélectionnés ;
- procéder à l'audit de l'exécution physique d'un échantillon de marchés.

Autorités contractantes	Montant en milliards de FCFA
Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT)	22,78
Port Autonome de Lomé (PAL)	16,2
Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT)	3,3
Loterie Nationale Togolaise (LONATO)	1,94
Togo Telecom	1,12
Société Aéroportuaire de Lomé Tokoin (SALT)	0,54
Conseil National des Chargeurs du Togo (CNCT)	0,48
Société Togolaise des Eaux (TdE)	0,38
Université de Kara	0,12
Togo Cellulaire	Informations non communiquées
Ministères et collectivités locales	Informations non disponible

- ❑ **Non respect des procédures de passation des marchés de demande de cotation**
- ❑ **Déficit de connaissances liées à la gestion des marchés publics**
- ❑ **Non respect des dispositions en matière d'établissement de rapport au sein des autorités contractantes**
- ❑ **Non approbation des marchés ou leur approbation par des personnes non habilitées**
- ❑ **Défaut de signature des marchés par les personnes responsables des marchés publics**
Pour toutes les autorités contractantes auditées, la commission de contrôle des marchés publics n'effectue pas de contrôle de régularité des procédures de passation de marchés, pour les marchés supérieurs à un seuil fixé par voie réglementaire.
- ❑ **Non fiabilité des statistiques sur les marchés publics**
- ❑ **Irrégularités relatives aux procédures de traitement des recours**

LA MISSION A ETABLI 4 CATEGORIES D'AUTORITES CONTRACTANTES EN FONCTION DES IRREGULARITES CONSTATEES

Catégorie A: Globalement satisfaisant

La cour des comptes

Catégorie B: Irrégularités non substantielles

- ✓ le ministère des mines et de l'énergie ;
- ✓ le ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes ;
- ✓ la Société Aéroportuaire de Lomé Tokoin (SALT) ;

ECHANTILLON

Autorités contractantes auditées : 31 sur 64 dont 15 ministères et 16 sociétés d'Etat et organismes publics

Nombre de contrats signés par les 31 AC	Nombre de contrats audités	Pourcentage
831	263	32%
Montant des contrats signés par les 31 AC	Montant des contrats audités	Pourcentage
93,26 Milliards de FCFA	74,92 Milliards de FCFA	80%

CRITERE DE SELECTION DES AUTORITES CONTRACTANTES AUDITEES

- La fréquence du contentieux enregistré : tous les marchés ayant fait l'objet de recours sont systématiquement intégrés ;
- Le seuil financier du marché : montants élevés des marchés
- La spécificité, la complexité et le degré de sensibilité

PRINCIPAUX CONSTATS DE L'AUDIT

- ❑ **Non établissement des avis généraux de passation des marchés**
- ❑ **Absence d'inscription préalable des marchés publics dans le plan de passation des marchés**

30% des marchés audités n'ont pas été inscrits dans le plan prévisionnel de passation des marchés (PPM).

Une dizaine d'autorités contractantes sont incriminées.

- ❑ **Risque de fractionnement de certains marchés**

Chaque service (ou direction) élabore son propre plan de passation des marchés au niveau des ministères et l'exécute sans tenir compte des marchés passés par les autres directions et services du département ministériel.

- ❑ **Non publication des attributions provisoires et définitives**

- ❑ **Défaut d'archivage des dossiers**

- ❑ **Dépenses réalisées hors procédures de passation des marchés publics**

- ✓ le Conseil National des Chargeurs du Togo (CNCT) ;
- ✓ l'Université de Kara ;
- ✓ l'Université de Lomé.

Catégorie C: Irrégularités substantielles

Le reste des AC sauf le Ministère délégué auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, chargé des Infrastructures Rurales

Catégorie D: Pas de documents pour apprécier

Ministère délégué auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, chargé des Infrastructures Rurales

QUELQUES RECOMMANDATIONS

- ❑ publier leurs AGPM respectifs dans un délai raisonnable (par exemple avant la fin du mois de janvier de la gestion concernée). La publication qui est du ressort de l'AC devrait également se faire selon des modalités bien définies par l'ARMP ;
- ❑ publier systématiquement toutes les attributions provisoires et définitives ;
- ❑ apprécier les seuils de passation par rapport aux commandes de l'ensemble des structures du ministère et non par rapport aux besoins spécifiques à chaque direction ou service pour éviter le risque de fractionnement des marchés ;
- ❑ établir un acte administratif sur l'archivage sous-tendue par des procédures qui permettraient de disposer de toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés ;
- ❑ sauvegarder les dossiers de marchés et de rendre plus aisée leur obtention : ceci nécessite un isolement des archives des dossiers de marchés dans un local prévu spécifiquement à cet effet ;
- ❑ mettre en place une stratégie interne et globale de formation et de mise à niveau des acteurs des marchés publics au regard de la nouvelle réglementation en vigueur et de ses évolutions ultérieures ;
- ❑ établir les rapports relatifs à la passation et à l'exécution des marchés passés au cours d'une gestion. Ces rapports permettront aux organes de contrôle et de régulation d'établir des statistiques fiables.

www.armp-togo.com

N° vert de l'ARMP : 80 00 88 88

LE TOGO BRILLE A L'EXPO MILANO 2015

Faure promeut la destination Togo et préconise la modernité de l'agriculture

Le Togo était le vendredi dernier à l'honneur à Milan dans le cadre de l'exposition universelle Expo Milano 2015 à laquelle participent plus de 130 pays. Le chef de l'Etat Faure Gnassingbé était personnellement au rendez-vous, avec à ses côtés le ministre des Affaires étrangères, celui de l'Agriculture et la ministre du Commerce. Faisaient également partie de la délégation M. Agbéyomé Kodjo, président du parti Obuts, et des artistes togolais dont Jimmy Hope et Almok.

Les Expositions universelles sont de grandes expositions publiques tenues régulièrement à travers le monde depuis le milieu du XIXe siècle. Elles représentent la vitrine technologique et industrielle des participants. Milan, pour accueillir l'édition de cette année, a choisi le thème « Nourrir la Planète, Energie pour la Vie », un choix qui fait de l'Expo Milano 2015 un événement unique, qui incarne un nouveau concept d'Exposition Universelle: thématique, durable, technologique et centré sur le visiteur.

L'exposition universelle a ouvert ses portes depuis le 31 mai 2015 pour les fermer le 31 octobre, plus de 20 millions de visiteurs sont attendus par les organisateurs sur un site gigantesque d'un million de mètres carrés. Les visiteurs ont l'opportunité d'effectuer, en arpentant les 80 pavillons installés, un véritable voyage autour du monde à travers les saveurs et les traditions des peuples de la Terre.

21 août, journée du Togo

L'exposition va durer 184 jours. Chaque pays participant à une journée pour se mettre en exergue. Celle du Togo était le vendredi dernier. Notre pays a choisi de consacrer tout son pavillon au groupe thématique des céréales et des tubercules. Y étaient exposés maïs, mil, fonio, manioc, igname, riz, patate douce, etc. C'est le chef de l'Etat qui a donné le coup d'envoi des diverses activités au programme de cette journée, entre autres, parade, prestations d'artistes togolais, dégustation de mets locaux, animations culturelles, défilés de mode et concert. Le Togo a saisi l'opportunité de cet événement pour faire découvrir à la communauté internationale son patrimoine de connaissances sur

les produits agricoles caractéristiques : les espèces cultivées, les processus de production, les recettes de cuisine et les valeurs culturelles du pays. Faure Gnassingbé, à l'occasion, s'est adressé aux officiels italiens et aux nombreux étrangers pour exprimer sa satisfaction de l'orientation donnée par Milan à cette édition de l'Exposition universelle, mais aussi, pour vanter les atouts du Togo, un pays de paix où investir garantit toute sécurité. « La Nourriture est la vie. Quand elle est disponible et abondante, elle nous procure les joies du partage en famille. Mais quand elle

chef de l'Etat, derrière cette performance qui a valu la reconnaissance de la FAO, il faut viser la modernisation de son agriculture : « Après avoir atteint l'autosuffisance alimentaire, le Togo mise désormais sur le développement de l'entrepreneuriat agricole. Il s'agit d'ouvrir le chantier prometteur de l'agro-industrie, en impliquant les petites et moyennes entreprises dans le processus de transformation post-récolte. Le défi que nous avons résolu de relever, c'est le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture moderne, axée sur le développement des industries agro-alimentaires productives et créatrices d'emplois. » Et dans ce domaine, Faure Gnassingbé croit que le potentiel du Togo est une raison suffisante pour attirer les investisseurs les plus réticents. « [] le potentiel est énorme et nous



Folle ambiance entretenue par la communauté togolaise dans le pavillon du Togo

vient à manquer, c'est la paix sociale elle-même qui est menacée.», a-t-il souligné, pour démontrer la prise de conscience de l'Etat togolais du danger que représente l'insécurité alimentaire. Une prise de conscience qui a permis aux autorités de se donner les moyens pour l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire. Pour le

sommes prêts à accueillir toutes les initiatives, les bonnes volontés et les compétences qui souhaitent investir dans l'agro-industrie au Togo», a-t-il soutenu. Tout au long de l'allocution prononcée par le chef de l'Etat, on observe que l'homme s'est voulu persuasif et séducteur, on dénote même une certaine humilité pour faire



Le Chef de l'Etat, avec à ses côtés les responsables de l'Expo Milano, saluant les visiteurs



Des artistes togolais ont joué leur partition pour une meilleure promotion de la destination Togo

admettre à tout investisseur que le Togo a besoin d'aide pour relever les gros défis qui s'imposent à son secteur de l'agriculture. Faure Gnassingbé, dans son intervention, a annoncé son adhésion à la Charte de Milan proposée par le gouvernement italien. C'est une initiative qui a le mérite de mettre

en œuvre une nouvelle forme de solidarité internationale. Tous les visiteurs ont été sollicités pour signer ce document, pour responsabiliser chacun sur les questions telles que le gaspillage alimentaire, le droit à l'alimentation, la sécurité des produits et l'agriculture durable. **Y.G**

DÉVELOPPEMENT ET INTÉGRATION DU CONTINENT AFRICAIN

Michel Kodom joue sa partition

L'Union africaine compte relever avec efficacité, mais dans une dynamique inclusive, les énormes défis qui s'imposent au développement du continent. Elle compte, pour y parvenir, bâtir une Union des peuples basée sur un partenariat entre gouvernements et organisations de la société civile. Pour la cause, le Conseil Economique, Social et Culturel (ECOSOCC) a donc été créé. C'est un organe consultatif de l'Union Africaine, une plateforme des OSC accréditées par l'UA dont l'objectif est de promouvoir la participation de la société civile africaine à la mise en œuvre des politiques et programmes de l'Union, de soutenir les politiques qui favorisent la paix, la sécurité et la stabilité et renforcent le développement et l'intégration du

continent et de renforcer les capacités institutionnelles, humaines et opérationnelles de la société civile africaine. Le Togo est représenté au sein de l'ECOSOCC par deux organisations de la société civile que sont CACIT et PASYD au plan national, représentées respectivement par les Honorables TOGBE Comlanvi M. Roméo, et AKPA Komi ; une organisation au plan régionale, REPAOC, par TETE BENISSAN Aho Guy, et une organisation au plan continental, AIMES-AFRIQUE, par Dr KODOM Serge Michel.

Ce dernier préside également le groupe du 'Programme intersectoriel' chargé en particulier de la lutte contre le sida et Ebola, de la coopération internationale, la coordination et de la promotion de

l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

L'Agenda 2063 présente les aspirations des Africains de toutes les franges de la société et de la diaspora réaffirmées à travers la vision de l'Union Africaine : « construire une Afrique intégrée, prospère et en paix, une Afrique dirigée et gérée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale ». Cette vision, c'est le compatriote Michel Kodom qui la porte, il y met tout son talent et toute son énergie pour voir prospérer une Afrique telle que rêvée par les chefs d'Etat africains et les instances de l'Union Africaine. Il lance d'ailleurs un appel à toutes les bonnes volontés et aux idées susceptibles de faire avancer l'Afrique.



Serge Michel Kodom, président du 'Programme intersectoriel' chargé de la lutte contre le sida et Ebola, de la coopération internationale, de la promotion de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine...

OPTIMISATION DE L'EFFICACITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Mission trop compliquée pour l'ARMP ?

Pour une troisième fois depuis sa création par décret n° 2009-296/PR du 30 décembre 2009, l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) a procédé à la revue indépendante de la conformité des procédures de passation des marchés publics et délégations de service public passés par les autorités contractantes au cours de l'année 2012. Il s'agit d'un audit des marchés réalisés par Grant Thornton, un cabinet sénégalais de réputation internationale. Le rapport de cet audit, publié la semaine dernière par Théophile Kossi René KAPOU, directeur général de l'ARMP au cours d'une conférence de presse à Lomé, a révélé plusieurs défaillances. 31 autorités contractantes cumulant un total de 831 marchés, tous modes de passation confondus et représentant 93,26 milliards F CFA, ont été audités. Seulement 263 marchés, soit 32% portant sur 74,92 milliards (80% du montant global) ont été traités par le cabinet. Si de bonnes excuses justifieraient les conclusions peu satisfaisantes du rapport de l'année 2012, il y a également de bonnes raisons de se demander, à l'appréciation de certaines pesanteurs, si la mission assignée à l'ARMP est aisée dans son accomplissement.

Les irrégularités constatées

L'ARMP a démarré ses activités en 2012, les normes de passation des marchés ne sont entrées en vigueur qu'un an plus tôt. Les structures de gestion des marchés publics, notamment l'ARMP, la Direction du contrôle des marchés publics et les organes internes de gestion des marchés publics ont

fonctionné normalement pour la première fois en 2012. C'est l'explication presque convaincante donnée par le directeur général de cette institution pour justifier les écarts constatés entre les pratiques en cours à l'époque. Entre autres irrégularités constatées par le cabinet Grant Thornton, le non établissement des avis généraux de passation des marchés, l'absence d'inscription préalable des marchés publics dans le plan de passation des marchés, la non publication des attributions provisoires et définitives, le défaut d'archivage des dossiers, les dépenses réalisées hors procédures de passation des marchés publics, le non-respect par les autorités contractantes des procédures de passation des marchés de demande de cotation, le déficit de connaissances liées à la gestion des marchés publics, le non-respect des dispositions en matière d'établissement de rapport au sein des autorités contractantes, la non approbation des marchés ou leur approbation par des personnes non habilitées, le défaut de signature des marchés par les personnes responsables des marchés publics, le défaut de mise en œuvre de contrôle des procédures de passation des marchés par la commission de contrôle, la non fiabilité des statistiques sur les marchés publics et des irrégularités relatives aux procédures de traitement des recours. Aujourd'hui, le mécanisme de passation des marchés est encore loin de la perfection, mais beaucoup de choses ont évolué, la détermination des acteurs à mieux faire améliorerait davantage le système.



Le DG ARMP, Théophile Kossi René KAPOU, lors de la publication du rapport 2012

L'ARMP face à l'influence des pesanteurs

En parcourant les trois rapports ARMP de missions d'audit des marchés publics, les différentes recommandations formulées et les multiples décisions disciplinaires sanctionnant plusieurs sociétés appartenant à de "gros calibres", on peut évaluer toute la complexité de la mission de l'ARMP. Les atouts de cette institution pour réussir sa mission sont pourtant énormes, entre autres, la super qualification et le dynamisme du personnel, la force de caractère et le perfectionnisme du directeur général René Kapou, l'impartialité et l'objectivité dans la conduite des procédures et une très bonne politique de communication assurée par la Direction de la documentation, de la Communication et de l'information. Mais il existe trop de

pesanteurs qui mettent à rudes épreuves l'engagement de l'institution à accomplir efficacement la mission à elle assignée. Avant la réforme du système togolais de passation des marchés publics en 2009 pour se conformer aux directives de l'UEMOA, les pratiques peu orthodoxes dans la gestion des finances publiques étaient en vogue, sur fond de laxisme qui profite à beaucoup de personnes. Les innovations introduites par l'ARMP et l'exposition publique des défaillances des autorités contractantes et de certaines sociétés intervenant dans les bâtiments travaux publics font mal à certaines personnes, à certains réseaux habitués à l'usage du faux. Délibérément, certaines autorités contractantes, sous le couvert du déficit de connaissances liées à la

gestion des marchés publics continuent par tout faire en dehors des normes. C'est le cas de 23 autorités contractantes sur les 31 auditées. C'est pourquoi l'ARMP se fait le devoir de multiplier les séances de formation aussi bien pour les opérateurs économiques que pour les députés et membres du gouvernement. En prenant le rapport d'audit 2012, quand bien même ce fut la première année de mise en œuvre effective des normes de l'ARMP, la Cour des comptes s'est distinguée pour avoir dans l'ensemble respecté les procédures de passation. Il s'impose à l'ARMP aujourd'hui avec le soutien effectif de l'Etat d'appliquer avec rigueur la législation pour contraindre les autorités contractantes au respect des procédures de passation des marchés. Il faut également réfléchir aux mesures disciplinaires devant viser les personnes responsables de la passation des marchés. L'émergence à laquelle aspire le Togo passera forcément par une gestion efficace et efficiente des finances publiques, et c'est pourquoi la mission de l'ARMP mérite tous les soutiens et la pleine adhésion de tous les acteurs.

De pertinentes recommandations de Grant Thornton pour améliorer le système

Au regard des défaillances relevées par l'audit de 2012, de pertinentes recommandations ont été formulées par le cabinet Grant Thornton aux fins de favoriser une meilleure application des textes et améliorer le système des marchés publics. Entre autres recommandations, les autorités contractantes doivent prendre les dispositions nécessaires pour publier leurs avis général de passation des marchés respectés dans un délai raisonnable, publier systématiquement toutes les attributions provisoires et définitives, apprécier les seuils de passation par rapport aux commandes de l'ensemble des structures du ministère et non par rapport aux besoins spécifiques à chaque direction ou service pour éviter le risque de fractionnement des marchés, établir un acte administratif sur l'archivage sous-tendu par des procédures qui permettraient de disposer de toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution

des marchés, sauvegarder les dossiers et de rendre plus aisée leur obtention, mettre en place une stratégie interne et globale de formation et de mise à niveau des acteurs des marchés publics au regard de la nouvelle réglementation en vigueur et de ses évolutions ultérieures et établir les rapports relatifs à la passation et à l'exécution des marchés au cours d'une gestion. Reste que tous les acteurs adhèrent à la vision qui a guidé l'Etat dans la mise sur pied d'une autorité de régulation des marchés publics. Faut-il le rappeler, l'ARMP a pour mission d'assurer la régulation du système de passation des marchés publics et des conventions de service public.

INTERVIEW

Pasteur Edoh Komi : « Ce qui s'est passé au SRI relève d'une autre époque »

La plateforme contre la vie chère, après une lettre ouverte adressée au chef de l'Etat, a appelé la population jeudi et vendredi derniers à un sit-in devant les locaux de la primature pour protester contre la dernière hausse du prix du carburant et l'inflation sans cesse galopante. La manifestation, qui a fait flop, a été marquée par l'arrestation puis le relâchement des organisateurs. Dans un entretien avec La Symphonie, l'un des organisateurs, le Pasteur Edoh du Mouvement Martin Luther King -La voix des Sans voix explique la démarche, l'épisode de leur brève détention et les conséquences à tirer.

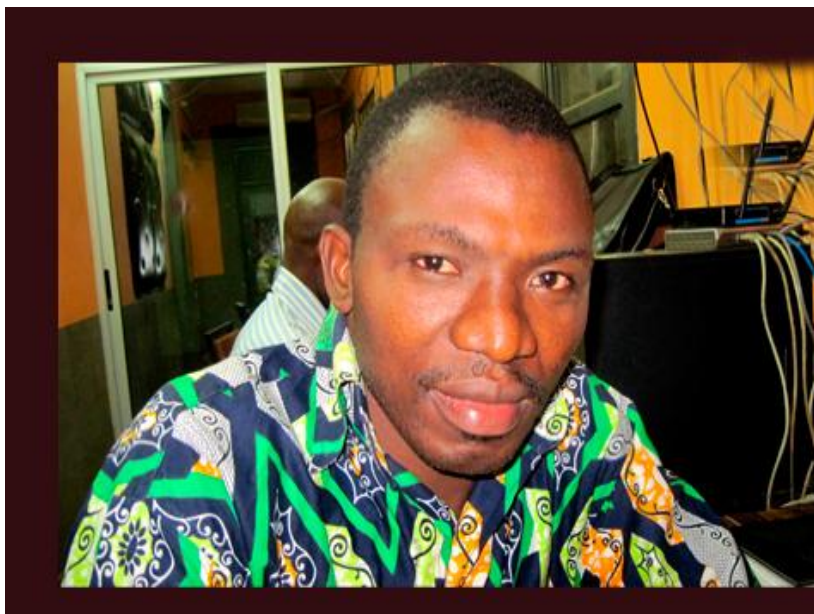
La Symphonie : Jeudi et vendredi, la plateforme contre la vie chère était devant les locaux de la Primature pour un sit-in. Quelles sont les raisons de cette initiative ?

Pasteur Edoh Komi : Le bien-fondé de cette manifestation des 20 et 21 août devant les locaux de la primature est de dénoncer la cherté de la vie notamment la dernière augmentation des prix des produits pétroliers dont la décision n'est fondée sur aucun motif valable puisque le baril continue par chuter même si le cours du dollar connaît une hausse. La Plateforme ne dénonce pas seulement, mais elle demande au gouvernement de revenir sur sa décision, donc de faire appliquer au moins les derniers prix. Il s'est agi aussi de demander à l'autorité de se pencher sur la flambée persistante du prix des céréales surtout le maïs, la base de notre menu alimentaire.

Au premier jour, vous étiez 3

organismes pris dans les mailles du Service de renseignements et d'investigation. Il se raconte qu'avant votre libération le soir, vous étiez soumis à des traitements dégradants et humiliants, qu'est-ce qui s'est passé au juste ?

Le premier jour donc le 20 août, vers 10h 30, nous, les 3 principaux organisateurs, avons été arrêtés et conduits dans les locaux du SRI. Après une heure d'interrogatoire, nous avons été obligés par les agents de nous déshabiller, avant d'être amenés nus dans une petite cellule de 1 x 3 mètres avec wc et douche incorporés. Nous nous sommes opposés mais les menaces étaient fortes et nous n'avons pas pu résister. Nous y sommes restés pendant presque 5 heures. Vers 16h 30, il nous a été demandé de nous rhabiller, nous étions par la suite conduits à la gendarmerie nationale pour des formalités d'identification. S'en



Pasteur Edoh Komi, président du MMLK

suivra notre libération. La Plateforme dénonce ces traitements inhumains et rétrogrades et appelle les autorités

togolaises à respecter les normes universelles en matière des droits

Suite à la Page 5

La SNPT, championne 2012 de passation des marchés publics hors procédures

Dans le rapport d'audit 2012 récemment publié par l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), l'on note que sur 31 autorités contractantes, 23 ont gravement violé les normes établies pour la passation des marchés publics. Les marchés passés en dehors des procédures requises s'élèvent à 46 milliards FCFA soit 49% de la valeur globale des marchés audités. Les sociétés et établissements publics classés dans cette catégorie sont au nombre de huit. La Société nouvelle des phosphates du Togo (SNPT) caracole en tête avec 22, 78 milliards FCFA, suivent le Port autonome de Lomé, 16,2 milliards ; la Nouvelle société cotonnière du Togo 3,3 milliards ; la Loterie nationale togolaise 1,94 milliards ; la Société Togo Telecom 1,12 milliard ; la Société aéroportuaire de Lomé-Tokoin 0,54 milliard ; le Conseil national des chargeurs du Togo 0,48 milliard ; la Société togolaise des Eaux 0,38 milliard et l'Université de Kara ferme la marche avec 0,12 milliard. Nous vous proposons la synthèse des travaux effectués par le cabinet d'audit Grant Thornton telle que transmise au Directeur général de l'ARMP.

SYNTHESE DE NOS TRAVAUX

Au cours de la période sous revue, la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT) a conclu huit (08) marchés pour un coût global de Francs CFA 10 980 021 596. Il convient de préciser que la SNPT n'a conclu aucun marché par entente directe au cours de la période d'audit.

Nous avons procédé à des tests d'exhaustivité avec les données financières et comptables mises à notre disposition par la SNPT. A l'issue de nos travaux, nous avons eu connaissance d'autres marchés passés par la SNPT sur la période d'audit sans utiliser les procédures de passation en vigueur en violation des dispositions de l'article 4 de la loi N°2009-013 du 30 juin 2009 relative aux marchés publics et délégations de service public et de ses textes d'application notamment le décret N°2011-059 du 04 mai 2011 portant définition des seuils de passation, de publication, de contrôle et d'approbation des marchés publics en son article 10 et le décret 2009-277 en son article 16. Ces marchés d'un montant global de F CFA 22 788 252 250 sont présentés annexe 3.

Dans la population de huit (08) dossiers, notre échantillon a porté sur trois (03) dossiers représentant 85% du montant global des marchés. Au terme de nos travaux, les principaux constats peuvent être résumés comme suit :

CONSTATS D'ORDRE GENERAL

- L'exécution de marchés sans mise en concurrence préalable de candidats, en violation des dispositions de l'article 16 du décret N°2009-277 du 11 novembre 2009 portant Code des marchés publics et délégations de service public ;

? Les marchés dont les budgets estimatifs sont inférieurs à F CFA 3 000 000 ne sont pas signés par la personne responsable des marchés publics. Les commissions de contrôle et de passation n'interviennent aucunement dans les procédures, en violation des dispositions des articles 6 et 8 du décret N°2009-277 du 11 novembre 2009 et de ses textes d'application ;

-Le défaut de publication de l'avis général de passation des marchés (AGPM), en violation de l'article 15, alinéa 1 du décret N°2009-277 du 11 novembre 2009 portant Code des marchés publics et délégations de service public qui dispose : « Les autorités contractantes font connaître, au moyen d'un avis général d'appel d'offres, les caractéristiques essentielles des marchés de travaux, fournitures et services, qu'elles entendent passer dans l'année et dont les montants égalent ou dépassent les seuils de passation des marchés publics. » ;

- Le défaut d'établissement de rapport annuel d'activités par la Commission de Contrôle des Marchés Publics (CCMP) à l'attention de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) en violation des dispositions de l'article 9 alinéa 7 du décret N°2009-297 du 30 décembre 2009 ;

- L'absence d'établissement du rapport d'exécution pour chaque marché par la PRMP en violation de l'article 6 alinéa 8 du décret N°2009-277 du 11 novembre 2009 qui dispose : « La personne responsable des marchés est tenue d'établir un rapport d'exécution de chaque marché relevant de sa

compétence selon un modèle défini par arrêté du Ministre des Finances et d'en fournir une copie à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics, à l'Autorité de Régulation des marchés Publics et à la Cour des Comptes. » et de l'article 1er dernier alinéa du décret N°2009-297 du 30 décembre 2009 ;

? Le dispositif d'archivage et de classement mis en place par la SNPT pour les dossiers relatifs aux marchés publics est insuffisant. Les marchés examinés ne comportent pas toujours l'ensemble des documents requis. A titre d'exemple, les pièces justificatives de paiement ne sont pas classées dans les dossiers de marché ;

-Le défaut de publication des avis d'attributions définitives, en violation des dispositions de l'article 70, alinéa 2 du décret N°2009-277 du 11 novembre 2009 ;

- La non publication des résultats d'attribution provisoire en violation du principe de transparence visé à l'article 2 de la loi N°2009-013 du 30 juin 2009 relative aux marchés publics et délégations de service public et de l'article 17 alinéa 1 et de ses textes d'application notamment les dispositions de l'article 61 du décret N°2009-277 du 11 novembre 2009 ;

Les résultats des attributions relatifs aux demandes de cotation n'ont pas été publiés en violation de l'article 15 du décret N°011-059 du 04 mai 2011 portant définition des seuils de passation, de publication, de contrôle et d'approbation des marchés publics qui dispose : « La personne responsable des marchés publics (PRMP) publie le résultat par voie de presse ou par tout autre moyen du décret. » ;

-Les décisions d'attribution des marchés passés par demande de cotation n'ont pas été transmises à l'ARMP et à la DNCMP en violation des dispositions de l'article 15 du décret N° 2011-059 du 04 mai 2011 portant définition des seuils de passation, de publication, de contrôle et d'approbation des marchés publics qui dispose : « Une copie de la décision d'attribution est transmise par l'autorité contractante à la DNCMP et à l'ARMP dans un délai de 48 heures à compter de la signature du contrat afférent. » ;

-L'absence d'approbation des marchés en violation de l'article 68 du décret N°2009-277 du 11 novembre 2009 qui dispose en son alinéa 5 : « Les marchés qui n'ont pas été approuvés sont nuls et de nul effet. » ;

-Les dossiers d'appel d'offres utilisés ne sont pas conformes aux dossiers types. En effet, ils ne comportent ni les cahiers des clauses administratives générales (CCAG), ni les cahiers des clauses administratives particulières (CCAP), ni les données particulières des appels d'offres (DPAO), ni les avis d'appel d'offres (AAO) en violation des dispositions de l'article 39 du décret N°2009-277 du 11 novembre 2011 ;

- Le défaut de demande des avis de non objection de la DNCMP requis sur la procédure de passation en violation des dispositions de l'article 11 du décret N°2009-277 du 11 novembre 2009 portant code des marchés publics et délégations de service publics et de l'article 3 du décret N°2009-295 du 30 décembre 2009 portant missions, attributions, organisation et fonctionnement de la

DNCMP.

CONSTATS SPECIFIQUES A LA PASSATION, A LA GESTION ET A L'EXECUTION FINANCIERE DES MARCHES EXAMINES

1. APPELS D'OFFRES OUVERTS

Notre revue a porté sur les dossiers de marchés suivants :

- AOO N°SN relatif aux travaux de renouvellement lot 1: Ducs d'Albe N°1-4, pour un montant de F CFA 4 943 064 260 ;

Nous avons constaté le défaut de publication de l'avis d'appel d'offres en violation des dispositions de l'article 43 du décret N°2009-277 du 11 novembre 2011 qui dispose en son alinéa 2 : « l'absence de publication de l'avis est sanctionnée par la nullité de la procédure. ».

De plus, l'avance forfaitaire de 30% du montant du marché prévu est contraire aux dispositions de l'article 112 du décret N°2009-277 du 11 novembre 2009 portant Code des marchés publics et délégations de service public qui énoncent : « Le montant total des avances accordées au titre d'un marché déterminé ne peut en aucun cas excéder vingt (20) pour cent du montant du marché initial pour les travaux et prestations intellectuelles. ».

- AOO N°SN relatif aux travaux de réhabilitation par remplacement des éléments corrodés sur Pont-rail sur le lac Lomé, pour un montant de F CFA 4 385 363 644 ;

Nous avons constaté le défaut de communication des lettres d'information aux soumissionnaires dont les offres n'ont pas été retenues en violation des dispositions de

l'article 62 du décret N°2009-277 du 11 novembre 2009 portant Code des marchés publics et délégations de service public.

2. DEMANDES DE COTATION

Notre revue a porté sur la demande de cotation relative aux travaux de remise en état des toitures et bardages des différents bâtiments de l'usine et atelier, pour un montant de F CFA 12 000 000.

Nous avons constaté que le renouvellement du marché conclu en 2011 a été fait sans qu'aucune mise en concurrence de prestataires ne soit réalisée et sans autorisation préalable de la DNCMP en violation des dispositions de l'article 4 de la loi N°2009-013 du 30 juin 2009 relative aux marchés publics et délégations de service public et de ses textes d'application notamment le décret N°2011-059 du 04 mai 2011 portant définition des seuils de passation, de publication, de contrôle et d'approbation des marchés publics en son article 10.

3. CONSTATS SPECIFIQUES A L'EXECUTION PHYSIQUE

Notre échantillon a porté sur le marché de travaux de renouvellement lot 1: Ducs d'Albe N°1-4, pour un montant de F CFA 4 943 064 260 détaillé au point 5.2.3 du présent rapport. Au terme de nos travaux, nous avons relevé :

?une prolongation de délai au profit du titulaire en violation de l'article 20.1 des conditions du FIDIC qui stipule que la requête doit être formulée le plus tôt possible, et au plus tard 28 jours après que l'Entrepreneur ait pris de cet

événement ou de cette circonstance en cause ;

?la réception des travaux par l'Ingénieur suivant les termes du contrat et non par le Maître d'Ouvrage comme généralement indiqué dans les Clauses du FIDIC article 10.1.

SYNTHESE DE NOS CONCLUSIONS

Au terme de nos travaux, nous estimons que la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT) n'a pas respecté les procédures de passation. En effet, 100% (3/3) des marchés revus sont nuls et de nul effet à cause de leur défaut d'approbation. En outre, nous avons relevé l'absence de publication des résultats d'attribution provisoire et définitive, la conclusion de marchés sans mise en concurrence préalable de candidats, la signature des marchés de montants inférieurs à trois millions de Francs CFA par des personnes autres que la PRMP, le défaut de conformité des dossiers d'appel d'offres aux modèles types diffusés par l'ARMP, etc.

En ce qui concerne l'exécution physique, nous estimons qu'elle est techniquement conforme aux cahiers des clauses. Cependant nous avons relevé le non-respect des conditions de réception et du délai de réalisation des travaux.

Nous tenons à remercier l'ensemble des interlocuteurs rencontrés pour leur disponibilité et leur collaboration au moment de notre intervention.

Pasteur Edoh Komi : « Ce qui s'est passé au SRI relève d'une autre époque »

humains et de détention préventive. Ce qui s'est passé au SRI relève d'une autre époque et n'honore pas le Togo qui se veut un pays démocratique et un Etat de droit.

La population a faiblement répondu à votre appel, les organisateurs étaient presque seuls sur les lieux du sit-in. Comment expliquez-vous cela ?

Il est certes vrai que les populations ont répondu faiblement à notre appel, mais nous ne nous sommes pas retrouvés seuls sur les lieux. Déjà à l'heure convenue pour le rassemblement, une foule importante commençait par se former, mais notre interpellation a rapidement dispersé les manifestants. Je reconnais en toute humilité que le peuple se désintéresse progressivement de sa vocation légendaire à répondre aux manifestations publiques et cela doit nous faire réfléchir en tant que leaders d'opinion. Mais le peuple doit savoir la différence entre les agitations politiques et les revendications sociales qui concernent toutes les couches de la société sans distinction. J'exhorte le peuple à savoir faire le bon combat comme le nôtre.

Cet échec ne va-t-il pas entamer votre dynamique de défense de la cause sociale ?

Loin de parler d'échec, puisque si nous n'avions pas été

empêchés, nous serions sortis de cette manifestation avec succès. Donc je demeure optimiste quant à la suite de nos actions dans la défense de la cause sociale. Seulement, le pouvoir en place refuse de nous aider à l'aider à

autres.

Un Mot de fin ?

Au nom de la Plateforme, je voudrais saluer tous ceux qui ont eu une pensée aimable et de compassion à notre égard lors de notre interpellation et leur dire combien de fois nous comblés de



Les trois organisateurs interpellés, Pasteur Edoh, Atcholi et Sogadji

mieux faire, sinon pourquoi continuer par enfreindre éperdument à la loi Bodjona de 16 mai 2011 relative aux libertés de manifestation et de réunion publique pacifiques ? La cause sociale est la ligne d'orientation de nos actions et rien n'émoussera notre détermination à atteindre les nobles objectifs que nous nous sommes fixés pour le bonheur des

leur soutien. Je lance un appel au peuple à une massive mobilisation aux prochains rendez-vous pour faire entendre notre cause qui est plus que légitime. Car nous sommes davantage conquérants si nous sommes ensemble. Que la providence Divine veuille sur le TOGO!

POUR L'ÉMERGENCE DU TOGO

Agbéyome Kodjo reste droit dans ses bottes

Le leader du parti Organisation pour Bâtir dans l'Union un Togo Solidaire (OBUTS) s'est fait compter dans la délégation togolaise à Milan le vendredi dernier pour la célébration de la journée nationale du Togo dans le cadre de l'exposition universelle qui a ouvert ses portes depuis le 1er mai pour fermer le 31 octobre prochain. Cette présence d'Agbéyomé aux côtés de Faure Gnassingbé a provoqué l'urticaire chez les partisans du radicalisme axé sur le rejet de tout élan portant sur le développement du Togo. Depuis fort, tout engagement d'un acteur, fût-il de la société civile ou de l'opposition, visant à appuyer les tenants du pouvoir pour l'édification d'un Togo prospère est perçu comme une trahison ou la perte de lucidité. Même des diplomates de la communauté internationale font les frais de ce sectarisme improductif et destructeur. Certains partis ont fini par ériger cette perception des choses en une idéologie, pernicieuse.

Si Agbéyomé Kodjo pouvait être identifié hier à ce courant radical, aujourd'hui l'homme a réalisé une mutation idéologique, poussé sans doute par le sens de l'objectivité, le patriotisme, mais également par sa foi en l'avenir d'un Togo prospère et

rassembleur de tous ses fils et filles, et la politique d'ouverture de Faure Gnassingbé. Entre mesquinerie, hypocrisie, duplicité, navigation à vue, escroquerie et masturbation intellectuelles, Kodjo a choisi raison et objectivité. "Traître", c'est l'attribut à lui attribué depuis vendredi dernier et la flèche utilisée pour tirer sur sa personne sur tous les médias. Quelques jours auparavant, c'est Eric Dupuy, conseiller de Jean-Pierre Fabre qui le calomniait pour fustiger ses nouvelles prises de position. Mais devant les agitations stériles et les campagnes de diabolisation, l'homme reste imperturbable. Kodjo, depuis un bon moment, ne cache pas sa volonté d'apporter sa pierre à la construction de l'édifice national, fût-il aux côtés de Faure Gnassingbé, contrairement aux traîtres professionnels qui surfent sur l'ignorance d'un "certain peuple" pour vendre la République contre leurs intérêts personnels. Ceux qui ont juré ne pas participer à l'élection présidentielle mais avaient leurs représentants à la CENI et dans les différentes CELI ne sont pas perçus comme traîtres. Agbéyomé, lui, à visage découvert,

expose sa nouvelle vision de la politique togolaise, vision unanimement partagée par tout son parti Obuts, qui s'active pour redorer les blasons. L'ancien premier ministre a vite réagi sur l'inutile polémique créée par son voyage sur l'Italie : « Agbeyome KODJO est un Homme d'Etat. Il dirige une formation politique républicaine qui a toujours assumé ses choix. Il a toujours répondu présent à des manifestations républicaines. J'ai eu l'immense bonheur d'être associé à la journée du Togo lors de l'exposition Universelle à Milan. En terme d'avantages, il y a une visibilité accrue du pays. Vous savez tout gouvernement déploie un lobbying pour promouvoir l'image de son pays et des opérations comme celles de Milan ont des conséquences immédiates ». Les nouveaux choix politiques de Kodjo sont bien partagés par toutes les instances de son parti, la branche de la jeunesse notamment. Celle-ci reste très mobilisée. Lors de la célébration le samedi 9 août dernier des 7 ans d'existence du parti sur l'échiquier politique, elle a tenu une convention autour de la thématique « jeunes solidaires au cœur de l'émergence au Togo. Défis et perspectives » Une



nouvelle équipe de 27 membres conduite par Paul Komlan Missiagbeto a été élue pour promouvoir la nouvelle dynamique du parti.
Kevin K.

PROMOTION DE LA MODE TOGOLAISE ET AFRICAINE

Le Festival Elima RED CARPET officiellement lancé

La présence Djibril Cissé annoncée

La quatrième édition du Festival Elima, prévue pour se tenir du 27 octobre au 1er novembre, a été lancée à Lomé il y a quelques jours au cours d'une soirée riche en couleurs. Etaient présentes à cette soirée d'éminentes personnalités de la mode africaine et du monde politique dont M. Guy Madjé Lorenzo, ministre de la communication, des sports et de la culture, qui a eu l'honneur de lancer officiellement ledit festival.

Cette édition, qui se tient au Palais des Congrès de Lomé, sera spéciale. Elle va réunir non seulement les grands noms de la mode togolaise et africaine, mais également des européens. Pour la promotrice de l'événementiel Linda Awesso, plusieurs innovations seront au programme. « On va faire un festival avec beaucoup d'innovations cette fois-ci, parce qu'on est à la 4ème édition, il faudrait qu'on montre dans quelle mesure la mode aussi pouvait être accompagnée d'économie, de sourire et de spectacle » a-t-elle mentionné. Pour le ministre de la communication, il n'y a rien de plus important que de participer à la promotion de la culture et surtout de la mode africaine.

En prélude au festival proprement dit, une foire sera organisée



**Mme Linda Awesso
Promotrice Festival Elima**

pendant 6 jours dont quatre réservés à des spectacles gratuits sur l'esplanade du Palais de Congrès de Lomé. La foire et le festival seront alors une occasion pour le public de venir satisfaire leur curiosité par la découverte de très grands talents cachés du Togo. Egalement au rendez-vous d'énormes surprises pour faire de cette édition une inédite. La présence de Djibril Cissé, footballeur, ancien international français est annoncée. Ce dernier est propriétaire et promoteur d'une marque de vêtement appelée "Monsieur le Noir". « Nous promettons du beau, du bon et le meilleur », assure Linda Awesso, compte, à travers Elima, faire la promotion du "made in Togo"

Kevin K

CULTURE / 8ÈME ÉDITION FESTEKPE

Le costume traditionnel sera mis en valeur

Depuis quelques années, la communauté Tem résidant dans la région centrale du Togo et sa diaspora ont entrepris un immense projet de revalorisation culturelle. Il s'agit de restaurer la tradition ancestrale et ses richesses à travers un festival culturel annuel -FESTEKPE- où se retrouvent filles et fils de la localité autour de plusieurs activités.

Cette année, Festekpe, prévue du 11 au 13 décembre sera à sa 8ème édition, placée sous le signe de la revalorisation du costume traditionnel Tem. Les activités sont déjà lancées au cours d'une cérémonie à Lomé, en présence des cadres du milieu. Pour Togo Culture Plus, association initiatrice de l'événement, ce lancement prématuré vise à solliciter l'accompagnement des annonceurs et des bonnes volontés et à mobiliser les amoureux de la chose culturelle.

Le Festival de KETEKPE ou le FESTEKPE, créé depuis 2008 s'impose aujourd'hui dans l'agenda culturel national et attire beaucoup d'acteurs à l'international. Ce qui justifie l'appel lancé à l'Etat par M. Tinaka Kossi, représentant du



Les responsables de FESTEKPE au lancement officiel

ministre de la Communication, de la Culture, des Sports et de la Formation civique, à soutenir cet événement. Ce dernier a félicité les organisateurs et promis le soutien de son ministère via le fonds d'aide à la culture afin que « cet enfant né à Sokodé et nommé FESTEKPE puisse grandir. »

La marraine de l'événement Mme Ilse Fliege, consule Honoraire du Togo auprès des Etats de Schleswig-holstein, Hamburg et Brême en Allemagne, quant à elle, a salué l'amitié entre le Togo et l'Allemagne et souligné que cet

exemple Tem puisse servir de leçon aux autres communautés togolaises et d'ailleurs pour non seulement valoriser la culture mais créer des richesses pour le pays. Une perception de l'événement qui répond à la vision de M. Bode Tchakoura, coordinateur national de Togo Culture Plus : « Le but de FESTEKPE c'est la promotion des valeurs culturelles, des danses de la musique culturelle togolaise et nous avons voulu faire de ce projet un levier de développement. »

Faisal

ASSISTANCE AUX PERSONNES ÂGÉES

Le ROAREP porté sur les fonts baptismaux

L'Organisation mondiale de la santé, dans un rapport, estime qu'entre 1995 et 2025, le nombre de personnes ayant 60 ans devraient doubler, passant de 542 millions à 1,2 milliard. Le dernier recensement au Togo confirme cette situation avec 365.000 personnes âgées de plus de 60 ans. Ces dernières constituent une couche importante de la société, mais elles vivent dans une précarité qui les rend vulnérables. Pour défendre au mieux leurs droits et

promouvoir leur bien-être, les personnes âgées se retrouvent dans le Réseau des organisations africaines pour l'assistance aux retraités et Personnes âgées (ROAREP). Samedi dernier, ce réseau a été porté sur les fonts baptismaux par ses responsables par le biais d'une conférence de presse tenue à Lomé dans l'espace Blue Zone. Cette rencontre avec les médias a été animée autour du thème : « perte d'autonomie liée à

l'âge et prise en charge réservée aux personnes âgées au Togo »

Les responsables de ce réseau ont établi le constat que les personnes âgées sont souvent abandonnées, parfois victimes de violences et de traitement dégradants et inhumains. Elles sont aussi la cible de maltraitances et agressions de tout genre, ce qui

Suite à la Page 7

RELEGATION DE CLUBS EN D2

Gomido en route pour le TAS

Le comité de normalisation (CN) de la FTF continue imperturbablement sa mission sur fond de crise. Chaque jour, le crisogène Antoine Folly, président du CN multiplie les situations de crise, avec pour objectif, une probable prorogation de son mandat prévu pour prendre fin novembre prochain. L'on espérait que le CN arriverait à trouver intelligemment les bonnes formules pour corriger les tares et injustices laissées par la catastrophique gestion de Gabriel Améyi, hélas, la cupidité, l'égoïsme et l'arrogance d'Antoine Folly enlissent le foot togolais dans sa sempiternelle crise. Le démarrage annoncé du championnat D1 dans quelques semaines semble toujours un leurre, beaucoup de présidents de clubs sont toujours dans la dynamique du boycott. Gomido FC qui, au lendemain de la publication du rapport de la commission des litiges mise en place par le gouvernement et les acteurs du football commençait par préparer le planning de la saison D1 prochaine, va vite déchanter. Folly a décidé un de ses quatre de jouer à 12 clubs en D1 au lieu de 14 précédemment annoncé. Gomido et AS Douanes font les frais de cette décision pour le moins machiavélique. Si l'AS Douane consent aisément, à juste raison, Gomido FC par contre condamne la

versatilité troublante du CN qui, par ce revirement subit, confirme sa volonté de boucher le bout du tunnel de la crise. « Que la fédération nous montre les PV qui lui ont permis de faire le classement qui relègue Gomido en D2. », vocifère Winny Dogbatsè, président de Gomido FC. « C'est dommage, on a pris le football togolais en otage. Tout le monde sait comment le championnat s'est terminé. A l'avant-dernière journée, on était 7è, tous les contentieux ont été vidés par rapport à la situation qui pesait. Au soir du 2 novembre Gomido était classé 10è. A notre grande surprise, le 28 novembre, soit pratiquement 3 semaines plus tard, le président Améyi, pour régler ses comptes à certaines personnes, prend une décision en enlevant des points à certaines équipes et en remontant d'autres pour créer ce que nous sommes en train de vivre aujourd'hui. », s'indigne-t-il. « Jouer à quatorze équipes, ça dérange qui au Togo ? », se demande Winny Dogbatsè. Gomido continue par fustiger la validité du recours qui a conduit au retrait de trois de ses points le 28 novembre 2014, et qui le relègue en D2. Pour le premier vice-président de Gomido Dobou Pafio, quatre raisons justifient la position du club : le délai du recours était épuisé ; l'AS Togo port n'a jamais formulé de recours contre Gomido ;

la convocation par la commission de recours ne s'est pas faite dans les conditions prévues par les textes ; la commission de recours était illégale dans sa composition. En effet, la commission de recours en question compte en son sein un membre qui se trouve être suspendu à vie de toute activité sportive par le Tribunal arbitral du Sport (TAS). Le match Gomido-As Togo port a été homologué le 24 août 2014, et en violation de tous les textes, la commission de recours siégeait pour statuer presque 3 mois plus tard. Et pour le match boycotté de la dernière journée à Dapaong, le président Winny est ferme : « même si on nous retirait ces trois points, Gomido ne descend pas en 2è division » L'homme croit que toute cette machination n'est que le fruit d'un règlement de compte de Gabriel Améyi, lequel a trouvé des acteurs pervers pour l'aider à accomplir la sale besogne. C'est en quelque sorte la grosse valise d'arguments de défense et d'accusation que le club Gomido et ses responsables s'apprêtent à poser très prochainement au TAS. D'après nos informations, trois éminents avocats de réputation internationale sont en train d'apprêter les dossiers du club. La sortie du tunnel, pas pour demain, aussi longtemps que Folly tournera tout le monde en bourrique, au gré de ses intérêts. **Slim**

Can Maracana à Lomé, un succès retentissant

Lomé a accueilli les 7 et 8 août derniers la Coupe d'Afrique de Maracana. La compétition a été un véritable succès. Depuis l'assemblée générale électorale qui a consacré Bleu Charlemagne premier président de la fédération internationale de Maracana jusqu'à la compétition proprement dite, et le public, les organisateurs et tous les pays participants se sont montrés très satisfaits.

L'Assemblée générale Ils étaient venus de 18 pays de l'Afrique pour l'assemblée générale constitutive de la Fédération Internationale de Maracana Association (FIMAA) tenue à Lomé deux jours avant la compétition. Les travaux de cette assemblée ont fondé la Fédération Internationale composée de six (6) membres avec à sa tête l'ivoirien Bleu Charlemagne. La rencontre a coïncidé avec la 4ème édition de la Coupe d'Afrique des Nations de la discipline. Etienne Bafai, président de la Fédération Togolaise de Maracana (FETOMA) occupe le poste de premier vice-président, les postes de 2e et 3e vice-présidents sont occupés par le Bénin et le Niger. Après l'adoption du statut de l'association, les participants ont planché sur l'avenir de ce sport. La fédération togolaise de Maracana a organisé une formation théorique et pratique à l'endroit des journalistes pour une bonne couverture des matchs. « Nous avons initié cette formation à l'endroit des journalistes pour qu'ils puissent s'imprégner des règles de jeux et bien faire leurs commentaires lors de la compétition. On ne peut pas commenter ce qu'on ne maîtrise pas » a expliqué le formateur Donald AYI.

La compétition La Coupe d'Afrique des Nations (Can) de Maracana Togo 2015 s'est effectivement déroulée à Lomé, capitale togolaise. La compétition a regroupé 6 pays notamment la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina-Faso, le Mali, le Niger et le Togo. Les Eperviers Maracana du Togo ont remporté le trophée de la catégorie vétéran (45ans et plus) et les Eléphants Maracana de la Côte d'Ivoire ont été sacrés meilleure équipe sénior (35 ans et plus). En finale, après le nul vierge du temps réglementaire et des prolongations, les Togolais ont tiré leur épingle du jeu lors des séances de tirs au but en clouant les Ivoiriens par 3 buts contre 1. Le joueur ivoirien Coulibally Mamadou a été sacré meilleur buteur de la catégorie vétéran avec 7 buts marqués. Pour la catégorie Sénior, c'est



le togolais Ouro Moustapha auteur de 5 buts qui remporte la médaille du meilleur buteur. Chez les Séniors, la Côte d'Ivoire a dominé en finale le Burkina Faso par 2 buts à 0. A l'issue de cette compétition, les joueurs des deux équipes championnes ont reçu des médailles en or, une enveloppe en plus du trophée.

Après compétition: bilan et perspectives

Le bilan est satisfaisant, à en croire Etienne Bafai président de la Fédération Togolaise de Maracana (FETOMA) également président du comité d'organisation de cette CAN, lors d'une rencontre avec la presse le 11 Août. Le président a présenté deux aspects du bilan. L'organisation et la participation des deux sélections togolaises. « Globalement les participants ont été satisfaits par rapport à l'organisation. L'accueil a été bien apprécié et la mobilisation a été au top. » a-t-il souligné. Pour ce qui est du déroulement de la compétition et de la participation des deux équipes togolaises, le président a félicité les joueurs pour avoir une fois encore porté haut le nom du Togo. Le Togo pour une troisième fois, est sacré

meilleure équipe sur quatre éditions depuis que la CAN Maracana est organisée. « Même si nos séniors n'ont pas passé le cap des demi-finales, nous sommes du moins satisfaits sur la prestation des vétérans. Le Togo a encore démontré qu'il a de la matière. Sur quatre éditions organisée, le Togo a été sacré trois fois champion » s'est-il réjoui. Etienne Bafai a dévoilé aussi ses ambitions pour le Maracana au Togo : « Nous voulons que le Maracana soit présent dans les préfectures du pays et que le Maracana rentre dans les disciplines olympiques ». Soulignons qu'à part les pays qui ont participé cette compétition, la Belgique, le Canada, la France et l'USA ont également participé à titre d'observateurs. Et le Cameroun a déjà annoncé sa participation à l'édition prochaine. "Ce que le Togo a démontré dans l'organisation de cette CAN est exceptionnel, c'est la première fois une chaîne nationale retransmet en direct deux finales au programme de la CAN Maracana.", a lancé un membre de l'encadrement technique de l'équipe Sénior de la Côte d'Ivoire.

Elom Kpogo

AMETOTOA 2015

Une grande fête et des champions tout en muscle

Ametotoa 2015 a connu son apothéose le dimanche 16 août avec le grand show final à la plage de Lomé. 28 athlètes repartis en deux groupes- les moins de 90 kilos et les plus de 90 kilos - ont concouru dans trois catégories : le power lifting, l'épauler-jeter et le posing.

Devant un public noir de monde, chaque athlète dans sa catégorie devait prouver qu'il était le plus fort. Au-delà de l'aspect compétition, il s'agissait pour les différents concurrents de produire du spectacle par l'exhibition sous différentes formes de toute leur masse musculaire devenue extraordinaire par le culturisme. La grande finale, comme

Richard (200000F CFA, une médaille de bronze et un mois d'abonnement à Gym Vital.

Dans la catégorie épauler-jeter pour les moins de 90 kilos, Yannick Batossé s'adjuge le titre de champion et empoche 400000F CFA, un trophée, une médaille en or et 3 mois d'abonnement à Gym Vital. Il est suivi de Ben Kolombo et Mbaba Wassoumanou. Pour les plus de 90 kilos Affo Nouroudine est sacré champion, il reçoit 500 000F CFA, un trophée, une médaille en or et 3 mois d'abonnement à Gym Vital ; Sambiane Bembem suit à la 2ème place et Adadi Yaovi au 3ème rang. Dans la catégorie



d'habitude, a commencé par la catégorie power lifting, ensuite l'épauler-jeter, et le posing pour le bouquet final, sous le regard d'un jury qui a eu beaucoup de peine à départager les athlètes en lice. Le ministre des Sports était représenté à cette fête des muscles par M. Sallo koffi, directeur des sports. Au finish, dans la catégorie power lifting, pour les moins de 90 kilos, Abotchi Gérard s'adjuge le titre de champion remportant ainsi une médaille d'or et un trophée avec une enveloppe de 400 000F CFA, plus 3 mois d'abonnement gratuit à Gym Vital. Il est suivi de Yannick Batossé, qui repart avec 250 000F CFA, une médaille d'argent et 2 mois d'abonnement gratuit à Gym Vital ; Zouvévou kossi arrive en troisième position synonyme de médaille de bronze, une somme de 150000F CFA et un mois d'abonnement. Pour les plus de 90 kilos, Yonouvlo Koffi s'offre le titre de champion et empoche 500 000F CFA, un trophée, une médaille en or et 3 mois d'abonnement à Gym Vital. Il est suivi de Affo Nouroudine (300000F CFA, une médaille en argent et 2 mois d'abonnement Gym vital), et de Larbi

posing, Issa Salissou, champion, confirme sa suprématie après sa victoire l'année dernière et empoche 445 000F ; il est suivi de Yérima Tchakifendi, Batossé Yannick, Dara Mensah Kossi, et Maman Zoukfourou ferme la marche.

Yannick Batossé, athlète le plus adulé, s'impose comme la grande révélation de cette édition, il remporte une médaille dans toutes les catégories. « Dieu est ma force. Je remercie le promoteur Sergio Sport qui a cru en nous pour nous donner cette opportunité de révéler nos talents » a-t-il déclaré à la fin de la compétition. Le promoteur, Serges Benissan, satisfait de la prestation des athlètes, dresse son bilan : « On a passé une soirée spéciale. Les athlètes ont été à la hauteur, ils ont démontré leur savoir faire et nous sommes tous contents. Je remercie tous ceux qui ont travaillé pour la réussite de cet événement ». L'édition prochaine est attendue pour les deux premiers week-ends du mois d'août 2016, sûrement avec un spectacle toujours alléchant, mais avec une organisation plus peaufinée. **K.K**

ASSISTANCE AUX PERSONNES ÂGÉES

Le ROAREP porté sur les fonts baptismaux

Suite de la Page 7

n'est pas sans conséquences sur leur vie, suscitant l'apparition brutale de certaines pathologies telles que l'hypertension, la dépression, maux qui, la plupart du temps précipitent leur décès. Face à toutes ces menaces, le ROAREP veut mutualiser ses énergies pour se doter des moyens afin de trouver l'équilibre entre la solidarité familiale et celle collective pour bien prendre en charge les personnes âgées.

Pour le directeur exécutif Beketi Akizou, ROAREP a été créé « dans le but d'accompagner les personnes âgées, car si je parle de toi, je parle de moi parce que nous sommes appelés à vieillir et nous souhaiterons avoir une vieillesse heureuse ». Le but du réseau est donc de réduire les menaces qui pèsent sur les personnes âgées à travers l'amélioration de la qualité de vie, l'effacement de la solitude et la facilitation de l'accessibilité aux besoins de première nécessité, sans



Beketi Akizou, Directeur exécutif du ROAREP

oublier la diminution des violences, la discrimination et l'augmentation des centres de loisir pour personnes âgées. Le ROAREP veillera pour que la vieillesse cesse d'être perçue comme une fatalité, mais comme une étape de la vie de l'homme.



AUREOLE WINBA

ADRESSE: Qt Agoè Gbonvé, 100m du bar Plateaux.

RESERVATION : 90 30 51 75 / 90 83 33 65 / 22 43 18 49 / 22 48 48 45

BAR

AUREOLE WINBA vous accueille dans son bar, cadre idyllique au service irréprochable et aux boissons bien fraîches pour soulager votre soif.

RESTAURANT

Découvrez nos repas copieux, savoureux aux recettes culinaires les plus convoitées.

ESPACE LOISIRS

Choisissez notre espace loisirs toît couvert, adapté à tout évènement.



SALLES V.I.P

Pour vos réunions d'affaires et autres, choisissez nos salles V.I.P



AUBERGE

Nous disposons aussi de chambres douillettes pour vos repos.



la SYMPHONIE

Récépissé N° 0445/12/01/2012

Directeur de Publication
Yves GALLEY
90 38 36 16
22 43 09 59

symphonie2012@outlook.com

Facebook:
Journal La Symphonie

Rédacteur en chef
Elyas PADABADI

Imprimerie
La Colombe

Distribution
IDRIS
91 73 78 85

Rédaction
Broohm ANI
Slim
Idrissou Faissal, Stagiaire

Tirage
2000 exemplaires

SAVOIR NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo

www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

E-mails : savior.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net